

NOTE D'INFORMATION

Résultats de l'Index Egalite Professionnelle

Cher(e)s collègues,

Dans le cadre de la loi sur l'égalité professionnelle et suite aux calculs de *l'Index de l'égalité Hommes-Femmes*, Opal porte à votre connaissance les résultats suivants :

Indicateur	Libellé	Résultats maximum	Résultats obtenus
1	Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	40	40
2	Ecart des taux d'augmentations individuelles	35	35
3	Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité	15	15
4	Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	10	10
Total		100	100

Ces résultats ont été transmis à la Direccte via le site <https://index-egapro.travail.gouv.fr/>

Pour toutes questions merci de contacter l'OPAL au 03 88 15 14 65